



**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Du 20 décembre 2022**

L'An deux-mille-vingt-deux, le vingt décembre, à neuf heures,
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances,
Sous la présidence de Mme Pauline BECHET – Vice-Présidente, qui procède à l'appel des membres.

Date de la convocation : 9 décembre 2022

Nombre de membres

En exercice : 9

Présents : 3

Votants : 5

Présents :

- Mme Pauline BECHET
- Mme Virginie VIOLA
- Mme Marie-Cécile DEMARIE

Absents :

- Mme Julie ARIAS
- Mme Marie-France MATILDE
- M Eric LEDARD
- M Jean-Louis THIVET
- Mme Odile CARLETTO
- Mme Fanny VIARD

Procurations :

- Mme Fanny VIARD a donné procuration à Mme Marie-Cécile DEMARIE
- Mme Marie-France MATILDE a donné procuration à Mme Pauline BECHET

Secrétaire de séance : Mme Carine BONIFACINO - Directrice du CCAS

RAPPORTEUR : Madame Pauline BECHET

Ordre du jour :

**Délibération n°22-18 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 30 septembre 2022

**Délibération n°22-19 : Participation au financement du Fonds de Solidarité Logement – année 2022

**Délibération n°22-20: Admission en non-valeur des titres de l'année 2014, émis pour l'abonnement de téléassistance



****Délibération n°22-21 : Report du passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024**

**** QUESTIONS DIVERSES :**

- Bilan au 4ème trimestre 2022
- Projets année 2023

Le Conseil d'Administration devait se réunir initialement le 9 décembre 2022. Faute de quorum, la séance a été annulée par la Présidente et reportée conformément au Règlement Intérieur. En conformité avec la réglementation en vigueur, le Conseil d'Administration pourra lors statuer quel que soit le nombre des membres présents.

A l'ouverture de la séance, Mme BECHET – Présidente de séance, constate les membres présents et les pouvoirs délivrés. Au terme, la séance est ouverte.

I. Compte-rendu des délégations du Conseil d'Administration à la Présidente et Vice-Présidente

Madame la Vice-Présidente rend compte au Conseil d'Administration des décisions prises sur la base de la délégation reçues par la Présidente et la Vice-Présidente du CCAS, conformément aux délibérations n° 3 du 12/02/2021 et n°4 du 12/02/2021 et au titre de l'article R.123-21 du CASF ; pour la période du 1^{er} octobre au 2 décembre 2022.

- 1) **Dossiers d'aide sociale** : 2 dossiers
- 2) **Dossier d'obligation alimentaire** : 1 dossier
- 3) **Dossier de domiciliation** : 1 dossier

**** Délibération n°22-18 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 30 septembre 2022**

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil d'Administration d'arrêter le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2022,

Mme la Présidente présente à l'Assemblée le procès-verbal pour lequel aucune observation n'est formulée

Le Conseil d'Administration à l'unanimité (5 voix Pour)

A APPROUVE le procès-verbal.



**** Délibération n°22-19 : Participation au financement du Fonds de Solidarité Logement – année 2022**

En contribuant au financement du FSL, le CCAS participe à l'aide apportée aux ménages en difficulté, et se positionne en soutien dans les démarches d'insertion, notamment pour le logement des personnes défavorisées, que ce soit dans le cadre de l'accès ou du maintien en logement locatif public ou privé, ou pour les dettes de fluides (eau, électricité, gaz, téléphone) afin d'éviter une coupure d'approvisionnement.

Dans la délibération n°22-05 du 7 avril 2022, relative au vote du budget primitif de l'exercice 2022, a été prévu au chapitre 11 - article 628 ; le montant de la contribution pour le Fonds de Solidarité Logement de l'année en cours.

A la date du vote du budget primitif, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence, n'avaient respectivement pas adressé leur demande de subvention au CCAS. Le montant total de 2 200€ avait alors été budgété en projection de répartition égale aux deux instances à hauteur de 1 100€ chacune.

En date du 1^{er} septembre 2022, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a sollicité par courrier la contribution du CCAS au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) au titre de l'année 2022.

Par courrier en date du 17 novembre 2022, la Présidente du CCAS a confirmé à la Métropole Aix-Marseille-Provence son intention de participer au financement de l'année 2022.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité (5 voix Pour)

A ADHERE au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année civile 2022, et versera en conséquence une participation d'un montant de 2 200€, répartie de la façon suivante :

- au profit du Département des Bouches-du-Rhône : 1 100€
- au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence : 1 100€
- Total de la subvention allouée au FSL : 2 200€

**** Délibération n°22-20: Admission en non-valeur des titres de l'année 2014, émis pour l'abonnement de téléassistance**

Le 21 novembre 2022, Monsieur le Trésorier Principal a dressé l'état de titres irrécouvrables relatif aux facturations de téléassistance pour l'année 2014, pour un montant de 104,00€ (cent-quatre euros).

La personne redevable de cette cote est décédée à ce jour, et la demande de renseignement est retournée « négative », le Rapporteur demande aux membres du Conseil d'Administration d'admettre cette somme en non-valeur.



Le Conseil d'Administration à l'unanimité (5 voix Pour)

A APPROUVE l'admission en non-valeur des titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés :

COMPTE	MONTANTS PRESENTES	MONTANTS ADMIS
6541	104,00€	104,00€
6542	0,00€	0,00€
TOTAL	104,00€	104,00€

**** Délibération n°22-21 : Report du passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024**

L'adoption au 1er janvier 2023 de la nomenclature budgétaire et comptable M57, approuvée par délibération n°22-013 du Conseil d'Administration en date du 30 juin 2022, ne peut être mise en œuvre en raison d'un renouvellement récent des effectifs de la Direction des Finances ainsi que du traitement comptable et administratif à effectuer.

Afin d'assurer une bonne transition pour l'adoption de cette nomenclature et d'un règlement budgétaire et financier,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité (5 voix Pour)

A APPROUVE le report de ce passage au 1er janvier 2024 et a retiré la délibération d'approbation au 1er janvier 2023.

**** QUESTIONS DIVERSES :**

- Bilan au 4ème trimestre 2022

Le bilan du dernier trimestre a conforté les constats des derniers mois au regard de l'augmentation de situations précaires et de problématiques liées aux violences intrafamiliales.

Du point de vue des actions :

- ➔ bilan très positifs pour les actions nouvelles en faveur des personnes du Bel Age : engouement important autour des activités physiques adaptées (action Bouger Agé), et demande de poursuite sur les mois à venir.
- ➔ Une relance autour de l'action « Bouger pour Tous- Sport sur Prescription » doit être faite afin de sensibiliser de nouveau les associations sportives et les inciter à ouvrir des créneaux pour les administrés ayant des problématiques de santé spécifiques. Un courrier commun signé par Mme le Maire, Mme Bechet et M Beltrando va leur être adressé.



- Très forte fréquentation lors de la semaine dédiée à la Maison du Bel Age Itinérante : 48 Lançonais reçus.
 - Un livret-photos récapitulatifs des actions engagées sur l'année a été distribué aux seniors lors du gala de fin d'année, ainsi qu'un flyer sur l'appel aux dons au profit du CCAS.
 - Distribution des chèques Noël solidaire avec la Croix Rouge Française
- **Projets année 2023**
- Bel Age : poursuite des actions engagées et nouveaux projets autour de l'informatique et de la prévention santé, reconduction Maison du Bel Age Itinérante, réflexion pour le développement d'un service dédié au Bel Age au sein du CCAS avec un agent municipal en reconversion : ouverture prévue en septembre 2023
 - Personnes en situation de handicap : reconduction des actions de prévention auprès des enfants en partenariat avec les ACM, Bois Joli, La Vaillante, APF...
 - Présence du camion piscine du CD13 pour initiation pour tous, et partenariat privilégié avec les écoles
 - Intervention auprès des agents municipaux pour la présentation du livret « handicap »
 - Intervention auprès des agents municipaux pour la présentation du livret « signalement enfant en danger »
 - Reprise de la Vestiboutique de la Croix Rouge

Séance levée à 10H00

Madame le Maire,
Présidente du CCAS
Julie ARIAS

La secrétaire de séance
Directrice du CCAS
Carine BONIFACINO

